



Traité Nazir

Michna 2 - Chapitre 7

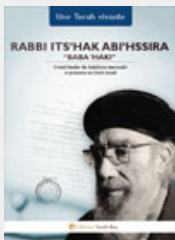
על אלו הטומאות הנזיר מגלח: על המת, ועל כזית מן המת,
ועל כזית נצל, ועל מלוא תורבד רקב, ועל השדרה, ועל
הגולגולת, ועל אבר מן המת ועל אבר מן החי שיש עליהן בשר
כראוי, ועל חצי קב עצמות, ועל חצי לוג דם--על מגען, ועל
משאן, ועל אוהלן. על עצם כשעורה--על מגעו ועל משאו. על
אלו הנזיר מגלח, ומזה בשלישי ובשביעי, וסותר את הקודמים;
ואינו מתחיל למנות, עד שיטהר ויביא קרבנו.

Quelles sont les impuretés qui donnent au Nazir l'obligation de se raser [s'il a contracté l'une d'elles] ?

[Ce sont les impuretés provenant d' :] un mort, un kazayit [de la chair] d'un mort, un kazayit de chair putréfiée d'un mort, une pleine mesure de terre provenant de la décomposition d'un cadavre, une colonne vertébrale [provenant d'un cadavre], un crâne [d'homme], un membre [provenant] d'un cadavre, un membre [arraché] à un vivant s'il comporte un minimum de chair, un demi-kav d'os, un demi-log de sang.

Qu'on les ait touchés, portés ou qu'on se soit abrité sous le même toit qu'elles. Et [pour] un os [du poids d']un grain d'orge, si on le touche ou si on le porte.

Suite à ces impuretés, le Nazir se rase, se fait asperger [d'eau lustrale] les troisième et septième [jours], perd [les jours] précédents [qu'il a déjà comptés] et ne [re]commence à compter qu'après s'être purifié et avoir offert ses sacrifices.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions